

PROTECTION JURIDIQUE AUTOMOBILE



→ Litige avec un tiers Infraction - Risque de sanction...

Un plateau d'assistance unique en France. Les experts et juristes de l'Automobile Club vous conseillent et vous assistent en toute indépendance, dans toutes vos démarches, en quête de la meilleure solution.

VOS INTÉRÊTS

Assurer votre mobilité et celle de vos collaborateurs en protégeant le permis de conduire.

Assurer la défense de vos droits et celle de vos collaborateurs dans tous les domaines touchant à l'automobile.

L'assurance d'avoir un interlocuteur privilégié reconnu pour son savoir-faire.

LES PRESTATIONS

- **Accès au service juridique de l'Automobile Club**, pour toute information liée à la réglementation routière : Code de la Route en France, signalisation routière spécifique à l'étranger, équipements obligatoires des véhicules, vignettes, réglementations saisonnières, etc.
- **Les juristes, conseillers experts et avocats de l'Automobile Club** vous conseillent et vous assistent en toute indépendance pour tous litiges liés à l'usage et à la propriété d'un véhicule. La priorité est donnée aux transactions à l'amiable.
- **Suite à une infraction au Code de la Route** et en cas de convocation au Tribunal de Police, nous vous aidons à défendre votre permis de conduire en mettant à votre disposition un avocat spécialisé.

LES MODALITÉS

Les frais et honoraires d'avocat sont pris en charge pour tout sinistre postérieur à la souscription du contrat.

UNE PROTECTION JURIDIQUE AUTOMOBILE COMPLÈTE

- **Territorialité** : France
- **Bénéficiaire** : Chaque collaborateur désigné par l'entreprise
- **Couverture** : Lors des trajets professionnels et privés, quel que soit le véhicule conduit (voiture de service, privée, moto...)

INFORMATION ET PROTECTION DU REPRÉSENTANT LÉGAL

En tant que bénéficiaire désigné, la Protection Juridique couvre le représentant légal si sa responsabilité est engagée en cas d'infractions de ses collaborateurs.

Les services décrits dans ces pages sont soumis à des conditions d'application particulières disponibles sur simple demande.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
POUR TOUTE QUESTION,
UN SEUL NUMÉRO :**

► N° Indigo 0 820 00 25 15

0,118 € TTC / MN